

GRIPPE A, VACCINATION & LOI D'EXCEPTION :

Comment ET pourquoi soutenir le collectif Initiative Citoyenne ? Comment faire un don ?

La santé est un domaine qui nous concerne TOUTES et TOUS.

C'est la raison pour laquelle le collectif de citoyens Belges « Initiative Citoyenne » se mobilise !

Cela fait des mois qu'on parle de cette grippe A. Cela fait déjà plusieurs semaines qu'un projet de loi d'exception a été déposé en catimini et jamais, dans l'histoire de notre pays, ces mesures liberticides n'ont été aussi proches d'être votées et d'entrer en application, au détriment de nos libertés les plus fondamentales !

Outre la diffusion de produits sans autorisation de mise sur le marché, cette loi de pouvoirs spéciaux permet des réquisitions et des vaccinations qui pourraient devenir obligatoires à tout moment. Elle parle également d'un logiciel d'enregistrement des patients vaccinés.

Dans le même temps, nous n'avons pas obtenu, nous semble-t-il, de réponses satisfaisantes sur les risques de ce futur vaccin et la façon dont ils ont été évalués.

Bien pire encore, en date du 15 septembre, la Commission Européenne a indiqué que :

« Les Etats Membres peuvent autoriser temporairement la distribution d'un produit médical non agréé en réponse à la diffusion soupçonnée **ou** confirmée d'agents pathogènes. Ceci comprend les situations de pandémie, telle que la pandémie Influenza A(h1N1). Dans pareil cas **les titulaires de l'autorisation de mise sur le marché, les fabricants et les professionnels de santé sont exemptés de toute responsabilité civile ou administrative pour toutes les conséquences résultant de l'usage du vaccin quand l'usage d'un vaccin non autorisé est recommandé ou requis par l'autorité compétente en réponse à la situation pandémique...** »

http://ec.europa.eu/health/ph_threats/com/Influenza/docs/flu_staff4_en.pdf

Alors que le vaccin contre la grippe A contient des substances toxiques (squalène, thimérosal, polysorbate etc), il va être recommandé à des publics particulièrement fragiles qui risquent d'en faire les frais (femmes enceintes, enfants, malades chroniques,...). Des toutes-boîtes seront largement distribués par les communes « afin de toucher un maximum de citoyens, y compris ceux n'ayant pas de médecin traitant » (!) peut-on lire dans les journaux !

Initiative Citoyenne qui rassemble déjà + de 1000 citoyens dont + de 30 médecins compte dès lors poursuivre avec détermination son travail d'information honnête et transparente et sa tâche de défense de nos libertés démocratiques. **Mais nous avons besoin de vous, notre démarche étant celle de citoyens (bénévoles) pour des citoyens !**

Comment nous aider à défendre la liberté d'information et de soins ?

Chaque citoyen, qu'il soit Belge ou étranger, peut nous aider et ceci, de différentes façons, chacun selon ses moyens !

- Vous pouvez soutenir notre travail d'information en écrivant à des journalistes et aux responsables politiques afin de leur faire part de votre avis.
- Vous pouvez faire connaître nos démarches et l'existence de notre blog autour de vous

- Vous pouvez proposer votre aide en matière de traduction français/néerlandais si vous avez une bonne connaissance de la langue.
- **Vous pouvez faire un don**, quelque soit le montant et quelque soit le pays où vous vivez.

Comment ces dons vont-ils être utilisés ?

D'une façon totalement transparente et claire, via le compte ouvert par Initiative Citoyenne pour :

- Couvrir les frais d'avocats et ainsi défendre au mieux nos libertés démocratiques.
- Couvrir les frais de photocopies pour la gestion des informations et des dossiers
- Couvrir les frais de salles pour les conférences de presse et le contact avec les journalistes
- Couvrir les frais de dépliants explicatifs et d'information

Comment faire un don à Initiative Citoyenne ?

Par virement national, européen ou international, vous pouvez nous faire un don :

Numéro de compte bancaire	363-0594444-68
IBAN format papier	IBAN BE82 3630 5944 4468
IBAN format électronique	BE82363059444468
Code BIC de ING Belgique (Swift ING)	BBRUBEBB

Au final, que peut-on espérer ?

Que chacun prenne ses responsabilités afin de garantir au maximum que :

- la vaccination ne puisse être rendue obligatoire suivant le seul bon vouloir de l'OMS, l'EMEA ou de tel ou tel « expert »
- des mesures anti-démocratiques injustifiées qui mettent le parlement hors-jeu ne puissent être adoptées surtout quand il existe une telle controverse !
- le libre arbitre des citoyens basé sur une information équitable et honnête puisse l'emporter, chacun devant être libre, en toutes circonstances, de se faire vacciner OU NON.

Initiative Citoyenne vous remercie de votre attention et de votre soutien !

Une action faite PAR des citoyens POUR les citoyens...

<http://initiative.citoyenne.over-blog.com>
www.murieldeclee.org